

# **DELIBERATION N° 14 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Rapporteur : M. LAMY**

Les Budgets Primitif et Supplémentaire 2016 de la Ville de Ludres (Budget Général) ont été adoptés par le Conseil Municipal dans ses délibérations n°1 du 4 avril 2016 et n°1 du 26 septembre 2016. Ils retracent les prévisions en recettes et dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'inscrire des crédits pour une opération de financement d'un emprunt remboursé par anticipation. La commune a profité de la baisse des taux d'intérêts pour rembourser, par anticipation, un emprunt contracté en 2006 auprès du Crédit Mutuel (capital restant dû d'environ 1,5 M € sur un reliquat de durée de 10 ans de remboursement), et souscrire un nouvel emprunt de 1,5M € pour une durée de remboursement de 10 ans auprès de la Banque Postale. Cette opération permettra de faire une économie de 147 000 € environ sur les frais financiers pour les 10 prochaines années. Il convient également de prévoir les crédits correspondants à la commission bancaire versée à la Banque Postale (environ 2 500 €), équilibrés par une recette (certaine) en section de fonctionnement.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

La lecture de la Décision Modificative n°1 fait apparaître les chiffres suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Réelles	2 500,00 €	2 500,00 €
Ordres	0,00 €	0,00 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>		
Réelles	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Ordres	0,00 €	0,00 €
<b>Total investissement</b>	<b>1 500 000,00 €</b>	<b>1 500 000,00 €</b>
<b><u>Budget Total</u></b>		
Total global réel	1 502 500,00 €	1 502 500,00 €
Total global ordres	0,00 €	0,00 €
<b>Total global</b>	<b>1 502 500,00 €</b>	<b>1 502 500,00 €</b>

Cette Décision Modificative n°1 est présentée en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de la Décision Modificative, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	6 197 850,00 €	6 197 850,00 €
Investissement	6 683 121,39 €	6 683 121,39 €
<b>Total global</b>	<b>12 880 971,39 €</b>	<b>12 880 971,39 €</b>

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 1er décembre 2016.

Intervention de Monsieur le Maire :

Lors de la construction de l'Espace Chaudeau, nous avons opté pour un financement à taux indexé sur le livret bleu du Crédit Mutuel à 3,60 % pour une durée de 20 ans avec un tunnel de +1 / -1, c'est-à-dire que le taux pouvait varier de 2,60 à 4,60 % maximum. J'avais également négocié afin qu'il n'y ait aucun frais de remboursement anticipé en cas de renégociation.

Depuis 3 ans, les taux ont baissé mais nous n'avons pas réussi à obtenir une baisse de notre taux avec le Crédit Mutuel identique à ceux que l'on trouve sur le marché, mais je ne fais aucune accusation, le contrat initial étant respecté. Cependant, la baisse des dotations de l'Etat nous oblige à optimiser nos dépenses.

Je suis donc allé à la Banque Postale avec qui je négocie par ailleurs. Nous avons donc obtenu après négociation un taux à 0,79%, ce qui fait 15 000 € de gain par an, ce qui n'est pas négligeable soit 147 000 € sur la durée restante de ce crédit).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative n°1.